



## Appel à projets 2026 Politique de la Ville

### Spécificités Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet



PRÉFET  
DU TARN  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



VILLE  
d'AUSSILLON



castres  
Tarn-France



La Région  
Occitanie  
Pyrénées-Méditerranée



TARN  
LE DÉPARTEMENT



Caf  
du Tarn



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



France  
Travail



arS  
Agence Régionale de Santé



BANQUE des  
TERRITOIRES



CMA  
Chambre  
des Métiers  
et de l'Artisanat  
TARN



CCI TARN



CDOS  
TARN



l'Assurance  
Maladie  
Agir ensemble, protéger chacun



Mission Locale  
Tarn-et-Garonne



OPH  
Castres  
Office Public de l'Habitat  
de la Communauté d'agglomération  
de Castres-Mazamet



Maisons Claires  
Groupe ActionLogement



3F Occitanie  
Groupe ActionLogement



agglomération  
Castres-Mazamet

[www.castres-mazamet.fr](http://www.castres-mazamet.fr)

Cette partie présente les spécificités et les priorités de l'agglomération de Castres-Mazamet. Elle complète les orientations définies au niveau départemental et permet de mieux comprendre le contexte local, les besoins repérés et les enjeux importants pour le territoire.

### ❖ Les publics bénéficiaires

Les financements spécifiques de la politique de la ville sont destinés aux habitants des quartiers prioritaires de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. Les quartiers<sup>1</sup> concernés sont :

- À Castres :
  - Aillot-Bisséous-Lardaillé : <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/QN08104M>
  - Laden-Petit Train : <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/QN08102M>
  - Lameilhé : <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/QN08103M>
  - Centre-ville : <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/QN08105M>
- À Aussillon :
  - La Falgalarié : <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/QN08101M>

### ❖ Les enjeux du contrat de ville

Les enjeux ont été déterminés sur la base des besoins identifiés dans les quartiers prioritaires et à partir de ceux exprimés par les différents partenaires :

- Favoriser l'éducation et la réussite éducative dès le plus jeune âge ;
- Développer les liens sociaux, familiaux et intergénérationnels ;
- Participer à la mobilisation pour l'emploi et l'insertion professionnelle ;
- Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants ;
- Assurer la sécurité et la tranquillité publique.

La déclinaison de ces enjeux est précisée dans le contrat de ville que vous pouvez consulter sur le site de l'agglomération de Castres-Mazamet : <https://www.castres-mazamet.fr/politique-de-la-ville/contrat-de-ville>.

### ❖ Les axes 2026

Dans le cadre de la programmation 2026, les partenaires lancent un appel à projets visant à soutenir des actions répondant aux besoins identifiés sur le territoire.

Les projets déposés qui correspondent aux axes prioritaires recevront une attention particulière. Cependant, tout projet lié au Contrat de Ville sera également étudié, dans la limite du périmètre défini par celui-ci.

---

<sup>1</sup> Voir le périmètre sur SIGville : <https://sig.ville.gouv.fr/>

## **1. AXE : ÉDUCATION, PARENTALITE, CULTURE ET SPORT**

Les projets devront contribuer à réduire les inégalités, promouvoir l'égalité filles-garçons et favoriser la réussite de tous.

### ***1.1 Éducation et réussite éducative***

Les actions éducatives, réalisées en dehors du temps scolaire et en lien avec l'Éducation nationale, devront permettre :

- L'acquisition de savoirs et de compétences sociales,
- Le développement de l'autonomie et de la confiance,
- La lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge.

### ***1.2 Sport – Axe stratégique 2026***

Les projets devront utiliser le sport comme levier d'inclusion, de santé et de lutte contre la sédentarité. Une attention sera portée aux actions visant à :

- Faciliter l'accès à la pratique sportive pour tous publics,
- Favoriser la mixité et l'égalité filles-garçons,
- Renforcer les liens sociaux et l'ancrage territorial,
- Valoriser le sport comme outil éducatif et de prévention.

### ***1.3 Culture***

Les projets doivent encourager la participation des habitants, la découverte culturelle et l'ouverture vers de nouvelles pratiques.

### ***1.4 Parentalité***

Les actions devront soutenir les parents dans leur rôle éducatif par :

- Des activités partagées parents-enfants,
- La promotion de pratiques bienveillantes,
- L'accompagnement au développement de l'enfant.

## **2. AXE : EMPLOI, INSERTION, MOBILITE, LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET SANTE**

Cet axe constitue une priorité majeure en 2026, notamment autour de l'insertion professionnelle et de l'accès à la mobilité.

### *2.1 Insertion professionnelle*

Les projets devront faciliter l'accès à l'emploi, en intégrant :

- L'égalité femmes-hommes dans les parcours,
- L'accompagnement renforcé des femmes lorsqu'elles rencontrent des freins spécifiques,
- Des actions concrètes : ateliers CV, préparation aux entretiens, découverte des métiers, accompagnement individualisé.
- Facilité l'accès à la garde d'enfants

### *2.2 Mobilité – Axe stratégique 2026*

Les projets devront proposer des solutions opérationnelles pour faciliter l'autonomie des habitants :

- Préparation au permis de conduire,
- Accès à un véhicule, location solidaire ou autre dispositif,
- Développement du covoiturage, usage des transports en commun, mobilité douce,
- Accompagnement individualisé pour sécuriser les premiers déplacements.

### *2.3 Maîtrise du français, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme*

Les actions devront permettre :

- D'évaluer le niveau des bénéficiaires,
- De définir des objectifs individualisés,
- D'assurer un suivi clair avec retours réguliers,
- De mobiliser les partenaires pertinents.

### **3. AXE : HABITAT, CADRE DE VIE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET VIE ASSOCIATIVE**

Les projets devront permettre aux habitants de devenir acteurs de l'amélioration de leur environnement.

#### *3.1 Cadre de vie et écologie du quotidien*

Les actions devront encourager :

- Des gestes éco-citoyens,
- Des économies d'énergie,
- La réduction des déchets,
- La participation active des habitants à la transition écologique et énergétique.

#### *3.2 Renouvellement urbain et attractivité des quartiers*

Les projets devront :

- Co-construire avec les bailleurs sociaux du territoire,
- Encourager le retour de commerces et de services de proximité,
- Renforcer l'attractivité et la vie de quartier.

# SAISIE SUR DAUPHIN

## **Pour rappel :**

- Les demandes de subvention pour 2026 doivent être déposées avant **le 15 février 2026 minuit.**
- Les crédits spécifiques sont mobilisés par les différents partenaires sur leur enveloppe propre : Etat, Région, Département, Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et Villes.
  - Le dossier déposé sur la plateforme Dauphin (<https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>) pour la politique de la ville servira à l'ensemble des partenaires (sauf Région).
- Pour les demandes de reconduction, un bilan doit être impérativement communiqué. À noter que le dépôt des bilans sur Dauphin n'étant pas disponible avant mars 2025, il faudra l'envoyer directement à la cheffe de projet et il devra être saisie par la suite sur Dauphin à l'ouverture des Bilans pour l'année n-1.

## **Points de vigilance à respecter impérativement :**

- Le n° SIRET de la structure doit être à jour (pour ceux qui ont déménagé dans l'année).
- L'adresse du RIB doit être cohérente avec celle liée au n° SIRET ou SIREN
- Joindre les comptes annuels (N-1) respectant la nomenclature comptable. Ils doivent être équilibrés.
- Bien sélectionner tous les QPV concernés :
  - Tarn -> CACM-> Castres ou Aussillon -> Aillot-Bisséous-Lardaillé ou Lameilhé ou Laden Petit Train ou Centre-ville ou les quatre ou La Falgalarié
- Sélectionner la bonne ligne de financement dans le budget (menu déroulant) :
  - Pour les crédits de l'Etat : 81-ETAT-POLITIQUE DE LA VILLE
  - Pour les crédits de l'agglomération : 81-CA CASTRES MAZAMET
- La date de réalisation doit être entre le **01/01/2026** et le **31/12/2026**. Si l'action se déroule en année scolaire, précisez le dans la note d'intention **mais conserver les dates indiquées ci-dessus** dans le dossier Dauphin.
- Préciser les indicateurs d'évaluation. Sans eux, il ne sera pas possible d'obtenir de financement.
- En cas de changement en cours d'année liés à la structure juridique (conseil d'administration, bureau, adresse, etc.) : contacter le service de la DDETSPP pour pouvoir le modifier sur la plateforme Dauphin.
- Bien joindre les pièces jointes (statuts de la structure, budget prévisionnel, ...) et l'attestation sur l'honneur.
- Ne pas hésiter à faire « enregistrer » en bas de chaque page pour éviter la perte de données en cas d'interruption dans la saisie.
- Pour les conventions pluriannuelles d'objectif conclues en 2024, aucune demande n'est à saisir. La 3<sup>ème</sup> année sera basculée automatiquement dans Dauphin.